

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION du JEUDI 21 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le jeudi vingt-et-un avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

**Convocation**  
du 12 avril 2016  
**Affichée**  
le 12 avril 2016

Etaient présents : M<sup>rs</sup> ISRAEL Philippe, Régis DELASSALLE, CARON Guillaume, LHOTELLIER Mathieu, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, Luc DE FRANCQUEVILLE, Jean-Marie PRACHE, Mmes Véronique ISRAEL, BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal, BON Ophélie

Etaient absents : WINIARZ Laurent (pouvoir à Mr Régis DELASSALLE), Jérémy DUHAMEL (pouvoir à Mme Véronique ISRAEL)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mr Guillaume CARON

-----  
Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

↳ **Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition communaux 2015 qui n'ont pas changé depuis 2007 :

-taxe d'habitation :	18.55 %
-taxe foncière (bâti) :	14.89 %
-taxe foncière (non bâti) :	30.06 %
- CFE :	19.76 %

Mr le Maire propose de reconduire ces taux à l'identique pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire ces taux à l'identique pour l'année 2016.

↳ **Subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les bilans financiers des différentes associations et rappelle les montants des différentes subventions allouées en 2015 :

-Anciens combattants :	400.00 €
-Club des Aînés :	400.00 €
-Coopérative scolaire :	450.00 €
-Ecole maintenance copieur :	400.00 €
-CCAS /	100.00 €
- Papillons Blancs :	200.00 €
-Manège forrain	<u>460.00 €</u>

Pour un total de 2 410.00 €

Mr le Maire propose de reconduire ces subventions en 2016 et demande aux conseillers municipaux s'ils pensent à d'autres associations auxquelles nous devrions verser une subvention.

Mr Jean-Marie PRACHE demande si une subvention est allouée à la SPA. Réponse est faite qu'il s'agit d'un contrat et non d'une subvention, dont la cotisation est calculée par un montant/nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire ces subventions pour l'année 2016.

#### **↳ Budget Primitif 2016**

Mr le Maire présente le budget (documents envoyés avec la convocation) qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 561 378.00 €
- Section d'investissement : 188 248.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif tel que présenté par Mr le Maire.

#### **↳ Modification des statuts de la Communauté de Communes de Nouvion : transfert des compétences scolaires et périscolaires**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'étendre les compétences de la communauté de communes de Nouvion aux compétences facultatives scolaire et périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

- Fonctionnement des services scolaires élémentaires et préélémentaires :
  - o Inscriptions scolaires
  - o Gestion des dérogations scolaires
  - o Gestion des horaires scolaires
  - o Achat de livres et manuels scolaires
  - o Prise en charge des entrées à la piscine
- Organisation des transports des scolaires élémentaires et préélémentaires :
  - o Prise en charge des transports intracommunautaires (déplacements vers le gymnase, la piscine etc...)
  - o Prise en charge des transports lors des voyages scolaires
- Service de restauration scolaire :
  - o Choix du prestataire de restauration scolaire
  - o Gestion des inscriptions à la restauration scolaire
- Service des garderies et activités périscolaires :
  - o Gestion des horaires périscolaires
  - o Gestion des activités dans le cadre des TAP
- Transfert de personnel dédié aux écoles vers la communauté de communes

Mr le Maire informe également que les Communautés de Communes Authie Maye et du Haut Clocher avec lesquelles nous allons fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ont déjà cette compétence.

Mr le Maire pense que la gestion des dérogations scolaires devrait toujours se faire en commune et non au niveau de la Communauté de Communes.

Mme BON Ophélie pense que cela ouvre la porte aux grandes structures scolaires et que sans école, c'est la « fin » des villages.. Mr le Maire lui répond que le Président de la Communauté de Communes, Mr BUISINE, tient toujours le discours selon lequel les communes garderont leurs écoles.

Mr Mathieu LHOTELLIER pense qu'il est plus facile de gérer en regroupant car dans nos petites structures, dès qu'il manque un « maillon », il devient très difficile de fonctionner correctement.

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions de Jean-Marie PRACHE, Ophélie BON), le conseil municipal décide de déléguer à la communauté de communes de Nouvion les compétences scolaire et périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, **excepté la gestion des dérogations scolaires.**

Mr MOUTON informe le Conseil municipal que la participation du SIVOS pour l'utilisation de la salle communale d'un montant de 7 100 € par an a été approuvée lors de la dernière réunion de SIVOS.

#### **☞ Convention financière entre la communauté de communes de Nouvion et la commune de Buigny-Saint-Maclou dans le cadre des travaux neufs de voirie**

Mr le Maire présente la convention concernant notre participation pour les travaux de voirie qui ont été effectués rue d'Arbres. Le montant de notre participation financière est de 144.00 € correspondant à la plus value qualitative pour l'exécution des trottoirs en enrobés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette convention financière.

#### **☞ Salle communale : Phasage des travaux ?**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse positive de nos demandes de subventions et nous attendons encore la réponse de nos demandes auprès du Conseil régional, du Conseil Départemental et de la DETR.

Si nous n'obtenons pas suffisamment de subventions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de phaser les travaux et de réaliser dans un premier temps les travaux à l'avant à savoir les sanitaires, le hall, le local poubelles, le bar... Ces travaux permettrait ainsi de se mettre en conformité avec la mise aux normes accessibilité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de phaser les travaux dans l'attente d'éventuelles subventions.

#### **☞ Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Préfet demandant aux conseils municipaux de bien vouloir délibérer concernant son projet de périmètre pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Mr le Maire rappelle aux conseillers municipaux ce qu'ils avaient voté en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et du 3 décembre 2015.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal vote contre ce projet. (5 voix pour de Philippe ISRAEL, Jérémy DUHAMEL, Véronique ISRAEL, Mathieu LHOTELLIER et Bernand VAN ZELLER D'OOSTHOVE ; 1 abstention d'Ophélie BON et 8 voix contre de Eric MOUTON, Marie-Madeleine BOUCHEZ, Régis DELASSALLE, Laurent WINIARZ, Luc DE FRANCQUEVILLE, Chantal DUBOILLE, Guillaume CARON, Jean-Marie PRACHE).

#### **☞ Questions diverses**

\*Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du mail de FINAGAZ nous informant que le projet gaz sur notre commune ne leur permet pas de respecter leur équilibre économique. Un courrier de leur part sera adressé aux habitants qui avaient émis le souhait de se raccorder.

\*Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la sous-préfecture nous demandant de proposer deux personnes pour occuper les fonctions de délégués de l'administration, l'une d'elles sera désignée par le sous préfet pour remplacer Mr Régis DELASSALLE qui ne peut plus exercer ces fonctions car nommé depuis 3 ans.

Mme Véronique ISRAEL et Mr Jean-Marie PRACHE se portent volontaires.

\*Mr le Maire demande à Mr Philippe ISRAEL de bien vouloir lire le courrier de Mme DEGREMONT concernant les insultes et diffamations dont elle-même et son fils sont victimes. A ce courrier est joint copie de la lettre adressée au SIVOS.

*\*Fête des mères*

Mr Régis DELASSALLE et Mme Chantal DUBOILLE se chargent de l'achat des fleurs.

\*Mr Régis DELASSALLE propose de retirer les panneaux d'interdiction aux poids lourds au niveau de la résidence des Epis.

\*Mr Régis DELASSALLE fait part du devis pour le feu d'artifice d'un montant de 1 700.00 € TTC.

**Séance levée à 19h35**

**A Buigny-Saint-Maclou, le 25 avril 2016  
Le Maire, Eric MOUTON.**

